

DEC141567DR03

Décision portant nomination de Mme Valérie Chambon aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMR3666 intitulée Chimie biologique des membranes et ciblage thérapeutique

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction du 13 avril 2010 relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention au MNHN;

Vu la décision DEC133019DGDS portant création de l'unité mixte n° UMR3666 intitulée Chimie biologique des membranes et ciblage thérapeutique et nommant M. Ludger Johannes en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 23 avril 2014 ;

Considérant que Mme Valérie Chambon a suivi la formation initiale d'assistant(e) de prévention organisée par la délégation Ile de France Ouest et Nord du CNRS du 11 au 13 mars 2014 et du 8 au 10 avril 2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Valérie Chambon, IE2, est nommée aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n°UMR3666 intitulée Chimie biologique des membranes et ciblage thérapeutique à compter du 24 avril 2014.

Mme Valérie Chambon exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Valérie Chambon est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 mai 2014

Le directeur de l'unité
Ludger Johannes

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du directeur de l'Institut Curie (ou de son délégué)

Visa de la déléguée régionale de l'INSERM (ou de son délégué)